



Paris, le 13 septembre 2011

Communiqué de presse

Standard & Poor's confirme la notation AA- de CNP Assurances

Au terme de sa revue annuelle, Standard & Poor's a confirmé ce jour la notation AA- de CNP Assurances. Cette appréciation est basée sur le positionnement concurrentiel solide en France et sur la flexibilité financière de long terme du Groupe.

La perspective a été revue de stable à négative par l'agence de notation en raison des incidences sur le capital économique du Groupe, de la crise des dettes souveraines des Etats périphériques de la zone euro ainsi que de la baisse actuelle des marchés financiers.

CNP Assurances rappelle, dans ce contexte, la stabilité de sa marge de solvabilité évaluée sous Solvabilité 1, qui s'établit au 30 juin 2011 à 113 % sur la base des seuls fonds propres et titres subordonnés et à 111 % au 31 décembre 2010 (y compris plus-values latentes, la marge de solvabilité s'établit à 158 % au 30 juin 2011). CNP Assurances demeure confiante dans sa capacité à maintenir un niveau de solidité financière parmi les meilleures compagnies européennes. De plus, la stabilité et la qualité de l'actionnariat de CNP Assurances sont reconnues comme des facteurs supplémentaires de solidité.

Contact Presse :

Florence de Montmarin
Tél : 01 42 18 86 51
Tamara Bernard
Tél : 01 42 18 86 19
E-mail : servicepresse@cnp.fr

Contact Investisseurs et Analystes :

Jim Root
Tél : 01 42 18 71 89
Annabelle Beugin-Soulon
Tél : 01 42 18 83 66
Jean-Yves Icole
Tél : 01 42 18 94 93
E-mail : infofi@cnp.fr

Avertissement :

Le présent document peut contenir des données de nature prospective. Ces données se réfèrent notamment à des projections, des événements futurs, des tendances ou objectifs qui sont sujets par nature à des risques et aléas susceptibles d'entraîner une différence significative entre les résultats réels et ceux contenus explicitement ou implicitement dans ces données. Les résultats, performances, objectifs ou estimations peuvent présenter des différences avec les résultats réels notamment en raison de l'évolution de la conjoncture économique et des performances des marchés financiers, des décisions et changement d'ordre législatifs ou réglementaires, de la fréquence et de la gravité des sinistres assurés et notamment des taux de mortalité et de morbidité, du taux de conservation des affaires, de l'évolution des taux d'intérêt, des taux de change, de la concurrence, des changements intervenant dans les politiques des grandes banques centrales ou gouvernements étrangers, des procès ou actions en justice, des effets des acquisitions et de leurs intégrations, et des facteurs généraux ayant une incidence sur la concurrence.

Des informations concernant ces risques et aléas peuvent figurer dans les documents déposés par CNP Assurances auprès de l'AMF. CNP Assurances ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser du fait de nouvelles informations, d'événement futur ou pour toute autre raison les données de nature prospective qui peuvent être présentées dans ce document.